

## 1. Définitions

**Client :** toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de CFPS.

**Contrat :** convention de formation professionnelle conclue entre CFPS et le Client. Cette convention peut prendre la forme d'un contrat, d'un bon de commande émis par le Client et validé par CFPS ou une facture établie pour la réalisation des actions de formation professionnelle.

**Formation interentreprises :**

Formation catalogue réalisée dans les locaux de CFPS ou dans des locaux mis à sa disposition par tout tiers.

**Formation intra-entreprise :**

Formation réalisée sur mesure pour le compte du Client, réalisée dans les locaux du Client, de CFPS ou de tout tiers.

## 2. Objet et champ d'application

Tout Contrat implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes Conditions Générales qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Aucune dérogation aux présentes Conditions Générales n'est opposable à CFPS si elle n'a pas été expressément acceptée par écrit par celle-ci.

## 3. Documents contractuels

Le Contrat précisera l'intitulé de la formation, sa nature, sa durée, ses effectifs, les modalités de son déroulement, ses objectifs et/ compétences attendues, la sanction de la formation ainsi que son prix et les contributions financières éventuelles de personnes publiques.

Tout Contrat sera établi selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur et plus précisément suivant les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail.

## 4. Report ou annulation d'une formation par CFPS

CFPS se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter des formations planifiées sans indemnités, sous réserve d'en informer le Client avec un préavis raisonnable.

## 5. Annulation d'une formation par le Client

En cas de cessation anticipée de l'action ou du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

**-En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation**

Dans un délai supérieur à 48 Heures avant le début de la formation : 30% du coût de la formation est dû.

Dans un délai compris entre 48 Heures et 24 Heures avant le début de la formation : 50 % du coût de la formation est dû.

Dans un délai inférieur à 24 Heures avant le début de la formation : 70 % du coût de la formation est dû.

**-En cas de non réalisation de la prestation de formation**

En application de l'article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires, que faute de résiliation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser les sommes indûment perçues de ce fait.

Si le stagiaire est empêché de suivre l'action par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat ou la convention de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

## 6. Remplacement d'un participant

Quel que soit le type de la formation, sur demande écrite (mail) avant le début de la formation, le Client a la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire.

## 7. Dématérialisation des supports

Dans le cadre d'un engagement environnemental, toute la documentation relative à la formation est remise sur des supports dématérialisés : programme de formation, livret d'accueil du stagiaire, règlement intérieur, convocation, convention de formation, attestation de formation.

## 8. Refus de former

Dans le cas où un Contrat serait conclu entre le Client et CFPS sans avoir procédé au paiement de la (des) formation(s) précédente(s), CFPS pourra, sans autre motif et sans engager sa responsabilité, refuser d'honorer le Contrat et de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

## 9. Prix et règlements

Les factures seront émises à l'issue de la formation pour les formations inter et intra.

Les prix sont calculés hors taxes. Ils seront majorés du taux de TVA en vigueur soit 20%, le tarif TTC sera alors indiqué, les organismes exonérés de TVA seront alors facturés NET de TAXES.

Les factures sont payables trente (30) jours calendaires à compter de la date d'émission de la facture, sans escompte et à l'ordre de CFPS SAS – CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE SPECIFIQUE.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard égales au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente (2,5 % à compter du 21 décembre 2022) majoré de 10 points de pourcentage.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, sans mise en demeure préalable, dès le premier jour de retard de paiement par rapport à la date d'exigibilité du paiement.

En outre, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante euros (40€). Cette indemnité est due de plein droit, sans mise en demeure préalable dès le premier jour de retard de paiement et pour chaque facture impayée à son échéance.

## 10. Obligations et Responsabilité de CFPS

CFPS s'engage à fournir la formation avec diligence et soin raisonnables. S'agissant d'une prestation intellectuelle, CFPS n'est tenue qu'à une obligation de moyens.

En conséquence, CFPS sera responsable uniquement des dommages directs résultant d'une mauvaise exécution de ses prestations de formation, à l'exclusion de tout dommage immatériel ou indirect consécutifs ou non.

En toutes hypothèses, la responsabilité globale de CFPS, au titre ou à l'occasion de la formation, sera limitée au prix total de la formation.

## 11. Obligations du Client

*Le Client s'engage à :*

Payer le prix de la formation,

N'effectuer aucune reproduction de matériel ou documents dont les droits d'auteur appartiennent à CFPS, sans l'accord écrit et préalable de CFPS,

Ne pas utiliser de matériel d'enregistrement audio ou vidéo lors des formations, sans l'accord écrit et préalable de CFPS.

## 12. Confidentialité et Propriété Intellectuelle

Il est expressément convenu que toute information divulguée par CFPS au titre ou à l'occasion de la formation doit être considérée comme confidentielle (ci-après « Informations ») et ne peut être communiquée à des tiers ou utilisée pour un objet différent de celui de la formation, sans l'accord préalable écrit de CFPS. Le droit de propriété sur toutes les Informations que CFPS divulgue, quel qu'en soit la nature, le support et le mode de communication, dans le cadre ou à l'occasion de la formation, appartient exclusivement à CFPS. En conséquence, le Client s'engage à conserver les Informations en lieu sûr et à y apporter au minimum, les mêmes mesures de protection que celles qu'il applique habituellement à ses propres informations. Le Client se porte fort du respect de ces stipulations de confidentialité et de conservation par les apprenants.

La divulgation d'Informations par CFPS ne peut en aucun cas être interprétée comme conférant de manière expresse ou implicite un droit quelconque (aux termes d'une licence ou par tout autre moyen) sur les Informations ou autres droits attachés à la propriété intellectuelle et industrielle, propriété littéraire et artistique (copyright), les marques ou le secret des affaires. Le paiement du prix n'opère aucun transfert de droit de propriété intellectuelle sur les Informations.

Par dérogation, CFPS accorde à l'apprenant, sous réserve des droits des tiers, une licence d'utilisation non exclusive, non-cessible et strictement personnelle du support de formation fourni, et ce quel que soit le support. L'apprenant a le droit d'effectuer une photocopie de ce support pour son usage personnel à des fins d'étude, à condition que la mention des droits d'auteur de CFPS ou toute autre mention de propriété intellectuelle soient reproduites sur chaque copie du support de formation. L'apprenant et le Client n'ont pas le droit, sauf accord préalable de CFPS :

- d'utiliser, copier, modifier, créer une œuvre dérivée et/ ou distribuer le support de formation à l'exception de ce qui est prévu aux présentes Conditions Générales,
- de désassembler, décompiler et/ou traduire le support de formation, sauf dispositions légales contraires et sans possibilité de renonciation contractuelle,
- de sous licencier, louer et/ou prêter le support de formation,
- d'utiliser à d'autres fins que la formation le support associé.

## 13. Ethique

13.1 Le Client garantit que ni lui, ni aucune personne sous sa responsabilité ou agissant en son nom ou pour son compte n'a accordé, ni n'accordera d'offre, de rémunération ou de paiement ou avantage d'aucune sorte, constituant ou pouvant constituer selon la réglementation applicable au Contrat et aux parties un acte ou une tentative de corruption ou de trafic d'influence, directement ou indirectement, en vue ou en contrepartie de l'attribution d'un avantage (ci-après les « Actes de Corruption »). Le Client s'assurera qu'une enquête sera menée avec diligence en cas de preuve ou soupçon relatif à la commission d'un Acte de Corruption et sera signalée à CFPS.

## 13.2 Le Client garantit :

- que lui-même et toutes les personnes sous sa responsabilité ou agissant en son nom ou pour son compte, ont connaissance et se conforment à toutes les lois et réglementations sur la lutte contre la corruption qui leur sont applicables.
- qu'il a mis en œuvre des règles et procédures permettant de se conformer aux dites lois et réglementations ;
- qu'il a mis en place des règles et procédures appropriées visant à prévenir la commission d'Actes de Corruption, par lui-même et par les personnes sous sa responsabilité ou agissant en son nom ou pour son compte ;
- que les archives relatives à ses activités, y compris les documents comptables, sont tenues et conservées de manière à garantir leur intégrité.

La preuve de l'existence de ces règles et procédures évoquées supra sera communiquée sur demande à CFPS.

13.3 Tout manquement à une des obligations ci-dessus ouvrira le droit à CFPS de résilier immédiatement le Contrat et/ou de demander le paiement de dommages et intérêts

## 14. Protection des données personnelles

Dans le cadre de la réalisation des formations CFPS est amené à collecter des données à caractère personnel. Ces données peuvent être partagées avec des sociétés tierces (prestataires, sous-traitants...) pour le strict besoin des formations.

En outre les personnes concernées disposent sur les données personnelles les concernant d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité, et d'apposition et peuvent à tout moment révoquer les consentements aux traitements. Les personnes concernées seront susceptibles de faire valoir leurs droits directement auprès de CFPS ou de l'éventuel prestataire ou sous-traitant, qui s'engage à y faire droit dans les délais réglementaires et à en informer CFPS, en écrivant à l'adresse suivante : [cfpscontact@gmail.com](mailto:cfpscontact@gmail.com).

Conformément à l'exigence essentielle de sécurité des données personnelles, CFPS s'engage dans le cadre de l'exécution de ses formations à prendre toutes mesures techniques et organisationnelles utiles afin de préserver la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, perdues, détournées, corrompues, divulguées, transmises et/ou communiquées à des personnes non autorisées. Par conséquent, CFPS s'engage à :

- Ne traiter les données personnelles que pour le strict besoin des formations ;
  - Conserver les données personnelles pendant trois (3) ans ou une durée supérieure pour se conformer aux obligations légales, résoudre d'éventuels litiges et faire respecter les engagements contractuels. ;
- En cas de sous-traitance, CFPS se porte fort du respect par ses sous-traitants de tous ses engagements en matière de sécurité et de protection des données personnelles.
- Enfin, dans le cas où les données à caractère personnel seraient amenées à être transférées hors de l'union européenne, il est rappelé que cela ne pourra se faire sans l'accord du Client et/ou de la personne physique concernée.

## 15. Communication

Le Client autorise expressément CFPS à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la conclusion d'un Contrat et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

## 16. Loi applicable et juridiction

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litiges survenant entre le Client et CFPS à l'occasion de l'interprétation des CGV ou de l'exécution du contrat, une solution à l'amiable sera recherchée en priorité.

A défaut seul le Tribunal de Commerce de Salon-de-Provence sera compétent.